

Pas de coup de barre à droite pour le gouvernement

Le Conseil d'Etat neuchâtelois poursuit ses efforts pour assainir les finances. Sans mesure choc et avec un PLR qui ne semble pas abuser de sa majorité.

PAR FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH



Le Conseil d'Etat présentait son plan d'action à La Chaux-de-Fonds. De gauche à droite, Florence Nater, Laurent Kurth, Laurent Favre, Alain Ribaux et Crystel Graf. DAVID MARCHON

Le gouvernement neuchâtelois a présenté, à La Chaux-de-Fonds son plan d'action. Misant sur la continuité, il n'a pas annoncé de mesures chocs. «Notre programme de législature 2022-2025 est équilibré. Cela nous a pris neuf mois d'un travail intensif, mené dans un état d'esprit très constructif», a expliqué Laurent Favre, président du Conseil d'Etat.

Politique de centre droit

Le Parti libéral-radical (PLR), désormais majoritaire au sein de l'exécutif cantonal, n'a donc pas dicté sa loi. «Nos pro-

positions ne sont pas révolutionnaires, mais axées sur une politique de centre droit», a poursuivi Laurent Favre.

«En tant que PLR, il ne serait pas faux de gagner encore en attractivité fiscale. Mais il ne faut pas avoir d'ambition démesurée alors que nos finances sont fragilisées. Ce d'autant plus que nous prévoyons d'investir 100 millions de francs par an, alors que nous étions plutôt à 60 millions.»

Pas de mesure type HEM

L'exécutif a renoncé à de nouveaux plans d'austérité. «Nous n'avons rien à gagner à une po-

larisation outrancière», a expliqué le conseiller d'Etat socialiste Laurent Kurth.

Il n'y a pas de mesure comparable à la fermeture de la Haute Ecole de musique (HEM), prévue dans le précédent programme de législature et refusée par le Grand Conseil. «Cet épisode avait suscité trois ans de tensions improductives», a relevé Laurent Kurth.

«Le Conseil d'Etat se veut raisonnable. Nous travaillons pour la cohésion cantonale et la solidarité. La crise sanitaire et maintenant la crise ukrainienne ont créé un climat peu propice à des positions très du-

res», selon le ministre des finances et de la santé, qui portait pour l'occasion les couleurs ukrainiennes.

«Nous avons engagé des changements assez lourds ces quatre dernières années», a rappelé Laurent Kurth. «Nous devons être davantage dans la réalisation que dans de nouvelles transformations.»

Finances à l'équilibre en 2024

Cela dit, le Conseil d'Etat a commencé à prendre des mesures afin de dissiper les nuages qui planent sur les finances de l'Etat. Alors que celles-ci

«Pour un canton séduisant»

Les programmes de législature se suivent et se ressemblent dans leurs intentions et grandes déclarations. La dernière mouture vise un canton «uni, attractif et innovant». Le document d'une trentaine de pages évoque les atouts du canton, qu'il s'agit encore et toujours de faire mieux connaître. Il ne fait pas l'impasse sur les divisions qui subsistent. Le Conseil d'Etat en appelle au soutien du Grand Conseil, des régions et de la population. «Nous voulons mettre en place un cercle vertueux et développer un sentiment commun. Tout le monde doit travailler au service d'un canton séduisant», a souligné le conseiller d'Etat libéral-radical Alain Ribaux. La volonté de ne laisser personne sur le bord du chemin a été exprimée par les deux nouvelles conseillères d'Etat. La libérale-radical Crystel Graf a évoqué le souci d'éviter «une fracture numérique». Pour sa collègue socialiste Florence Nater, «toutes les Neuchâteloises et tous les Neuchâtelois ont des compétences et des ressources pour favoriser le vivre ensemble».

avaient retrouvé l'équilibre en 2020, un retour aux déficits se profile dès 2023.

Les options prises limiteront le déficit à 64 millions de francs l'an prochain, contre 70 millions prévus auparavant. L'excédent de charges serait de 52 millions de francs en 2024 au lieu de 120 millions et de 45 millions l'année suivante, plutôt que 140 millions.

Mais l'objectif est d'aller plus loin, en renouant avec l'équilibre budgétaire à partir de 2024. Des sources d'économies et de nouvelles recettes devront être étudiées avec le Grand Conseil.

Les options déjà prises dégagent 60 millions de francs d'amélioration à l'horizon 2024. Le premier levier concerne l'administration. Il s'agit d'optimiser les partenariats et subventions, les achats ou encore le recouvrement.

La bonne santé de l'économie devrait se traduire par davantage de rentrées fiscales. Des économies sont par ailleurs attendues du côté de la facture sociale grâce à une réduction du nombre de bénéficiaires et des

transferts à la charge des assurances vieillesse et invalidité.

Le financement de mesures en faveur de l'environnement par une réserve allégera le compte de fonctionnement de l'Etat. Des moyens seront aussi dégagés en stabilisant les dépenses pour la formation tertiaire.

Contrariantes initiatives populaires

Une prolongation du contrat-formation est aussi envisagée. Ce dispositif met à contribution les entreprises ne formant pas d'apprentis, allégeant ainsi les dépenses de l'Etat.

Ces efforts, parmi d'autres, pourraient toutefois être réduits à néant si des initiatives populaires cantonales venaient à être acceptées. Portant sur l'impôt sur la fortune, la gratuité des transports publics, le pourcent pour la culture et les sports, les soins dentaires ainsi que la péréquation, elles entraîneraient des charges supplémentaires de 80 millions de francs par an au total. Le programme de législature devrait être discuté au Grand Conseil en mai prochain.

Deux œuvres encadreront la statue de David de Pury

NEUCHÂTEL A la suite de la controverse autour de la statue emblématique, la Ville a fait appel aux artistes.

Mettre en scène, sur l'espace public et par la voie de la création artistique, la controverse qui touche la présence d'une statue à l'effigie de David de Pury en ville de Neuchâtel: tel est le but des autorités communales. Pour ce faire, elles ont lancé en novembre dernier un appel aux projets artistiques. Parmi les 33 dossiers reçus, un jury international, présidé par Pap Ndiaye, historien et directeur du Palais de la Porte dorée à Paris, en a sélectionné

quatre: «Ignis Fatuus» de Nathan Solioz, «A scratch on the nose» de Mathias Pfund, «Chimère» de Lionel Ferchaud et Manuel Borruat, et enfin «Pury tour de Suisse» d'Olivier Suter. Le Conseil communal a confirmé ce choix, mais seuls les deux premiers seront présentés au public à l'horizon 2022-2023, les deux autres étant trop compliquées à réaliser, a écrit la Ville, hier, dans un communiqué. «A scratch on the nose (after

Louis Agassiz) sera présentée au printemps. L'œuvre est un modèle réduit de la statue de Pury, renversée dans un long socle de béton. L'artiste genevois Mathias Pfund, afro-descendant, lance un clin d'œil à Louis Agassiz, autre figure historique contestée dont la statue ornant l'Université de Californie avait fini la tête fichée dans le sol lors d'un séisme en 1906. L'œuvre sera dévoilée en même temps qu'une plaque contextuelle sur la statue de Pury.



Une des œuvres, «Ignis Fatuus», illuminera la statue de lumières rappelant des feux follets. SP - VILLE DE NEUCHÂTEL

«Ignis Fatuus: projection feux follets, bassin d'âmes d'esclave», à voir dès l'hiver 2022-2023, est une installation lumineuse et sonore qui sera installée autour de la statue de Pury. De nuit, elle mettra en scène les âmes des esclaves jetés à la mer pendant leur voyage à travers l'océan. L'artiste neuchâtelois Nathan Solioz explique que le titre de

l'œuvre, qui signifie «feu follet», renvoie aux esprits revenus hanter le négociant mais aussi notre société contemporaine. «Le nombre et la qualité des dossiers reçus montrent que le sujet est au cœur des préoccupations actuelles, et sont source d'inspiration des meilleurs talents», souligne Thomas Facchinetti, président de la Ville de Neuchâtel.

Les projets retenus par le jury sont à découvrir lors d'une exposition au péristyle de l'hôtel de ville, dans le cadre de la Semaine contre le racisme. Le vernissage de «La Suisse, Neuchâtel et la lutte contre le racisme» aura lieu le 21 mars à 17h30. **DMZ**

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h (entrée libre).